

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-troisième session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 22 et 24-27 juillet 2017

Questions régionales

Rapports régionaux

AFRIQUE

1. Le présent document a été soumis par le représentant régional pour l'Afrique (Aurélie Flore Koumba Pambo).*

2. Informations générales / General information:

a) Représentants régionaux/ Regional representatives :

Aurélie Flore Koumba Pambo (Gabon), Professeur Ali Mahamane (Niger)

Suppléants / Alternate members:

Beatrice Khayota (Kenya), Kirsti Nghidinwa (Namibie)

b) Nombre de Parties dans la Région / Number of Parties in the Region: 53

c) Nombre de Parties ayant répondu à la communication / Number of Parties responding to the communication:

9 (Afrique du sud, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Madagascar, Mauritanie, Namibie, République Démocratique du Congo et Tunisie)

3. Communication avec les Parties de la sous-région et de la région depuis PC22 en Octobre 2015 /
Communication with other Parties in the sub-region and region since PC22 in October 2015

La requête pour les rapports nationaux des Parties de la région a été envoyée par courrier électronique à toutes les Parties le 13 avril 2017, avec un délai de remise des informations avant le 10 mai 2017

4. Vue d'ensemble des développements majeurs relatifs à / Overview of major developments in respect to

a) Examen du commerce important / Review of Significant Trade

Cameroun

- Réponse du Cameroun à la requête du WCMC sur le *Prunus africana*, espèce sélectionnée dans le mécanisme du commerce important
- Organisation d'un atelier national sur la présentation des résultats des inventaires d'exploitation réalisés dans le *Prunus* Allocation Unit (PAU) du Mont Cameroun
- Suspension depuis le 02 janvier 2017 de l'exportation du Bubinga jusqu'à l'élaboration d'un ACNP
- Suspension de l'exploitation du *Prunus africana* dans la Région du Nord-Ouest pour le compte de l'exercice 2017

Côte d'Ivoire

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

- Bois de vène (*Pterocarpus* spp.)

Depuis 2013 et par décret N° 2013-508 du 25 juillet 2013 portant interdiction de l'exploitation, la coupe, le transport, la commercialisation et l'exportation du *Pterocarpus* spp, appelé communément « bois de vène », la Côte d'Ivoire s'est engagée à combattre l'exploitation du *Pterocarpus* spp sur toute l'étendue du territoire national. Cette interdiction a été confirmée par son soutien à l'inscription à l'annexe II de la CITES du *Pterocarpus erinaceus*, lors de la Cop 17.

Tunisie

La Tunisie a inscrit les Cyclamens (*Cyclamen* ssp) et les Orchidées (*Orchis* ssp) sur la liste de la faune et de la flore sauvages rares et menacées d'extinction, par un Arrêté Ministériel. Ainsi, les espèces inscrites à la liste citée ci-dessus, sont protégées par la loi n°88-20 du 13 avril 1988, portant refonte du code forestier, qui interdit par son Article 209 de détruire, couper, mutiler, arracher, cueillir, enlever, charger, transporter, donner, mettre en vente ou acheter les espèces végétales rares ou en voie de disparition ainsi que leurs fruits entiers ou en morceaux ; Afin de préserver le patrimoine national biologique et sauvegarder la flore sauvage protégée.

b) Examen périodique / Periodic Review

c) Commerce non préjudiciable / Non-detriment findings

Cameroun

- Actualisation de l'Avis de Commerce Non Préjudiciable (ACNP) de l'Assamela pour l'année 2016 en utilisant le module mathématique et programmatique développé pour le fonctionnement de la Base de données.

- Réduction du quota d'exportation de l'Assamela de 14.500 m³ à 10.045 m³ de débités.

- Processus de l'élaboration de l'ACNP du Bubinga pour le compte de l'exercice 2017 en cours.

Gabon

Suite à l'inscription en annexe II de *Guibourtia tesmannii*, *G. pellegriniana* et *G. demeusei* lors de la CoP17 CITES, l'Agence Nationale des Parcs Nationaux, autorité scientifique CITES pour le Gabon, a mis en place une plateforme constituée de l'administration publique, des universités, des instituts de recherche, des opérateurs économiques, des Organisations Non Gouvernementales et de la Société Civile, en vue de recueillir les données pertinentes pour élaborer l'Avis de Commerce Non Préjudiciable de ces essences forestières en vue d'asseoir les bases d'une gestion durable.

Madagascar

Le programme FAO-FLEGT va soutenir la mise en place de méthodes d'évaluation des stocks de bois sur pied. Madagascar sera assistée par des experts internationaux qui ont déjà travaillé sur des projets similaires d'émission d'ACNP. La proposition de recherche relative à ce projet a été déjà rédigée depuis mars 2017, date prévue pour le début du projet mais dû au retard indépendamment de Madagascar, le projet ne commencera qu'à la fin du mois de mai 2017, date prévue à l'arrivée des experts internationaux à Madagascar. L'objectif étant d'établir un quota d'exportation de précaution fondé sur des avis de commerce non préjudiciable scientifiquement fiables pour les principales espèces des ebènes (*Diospyros* spp.), de palissandre et bois de rose (*Dalbergia* spp.) possédant une valeur commerciale et exportées depuis Madagascar

République Démocratique du Congo

- *Prunus africana*

L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), autorité scientifique CITES pour la République Démocratique du Congo a présenté en février 2017 l'Avis de Commerce Non Préjudiciable de *Prunus africana* (Rosaceae) dans le massif de Walikale II et Ikumbi, secteur de Wanianga, Province du Nord-Kivu, RDC. Le quota annuel d'écorce sèche en vigueur à ce jour est de 232 tonnes.

Cet ACNP produit à la suite des inventaires réalisés dans le massif de Walikale II et Ikumbi a remonté la demi-rotation à 8 ans pour garantir une bonne régénération de l'écorce de *Prunus africana*, suite aux recommandations du Groupe d'Examen Scientifique (GES), qui regroupe les Autorités scientifiques CITES des Etats membres de l'Union Européenne (UE) et qui suit avec attention la question de la durabilité des importations dans l'UE de *Prunus africana*, laquelle recommandation a été exprimée par la correspondance du 29 septembre 2015.

- *Pericopsis elata* (Afromosia)

L'Avis de Commerce Non Préjudiciable (ACNP) du *Pericopsis elata* (Afromosia) a été élaboré en mai 2014 et revue en 2015.

Début janvier 2016, une première version de base de données de suivi des quotas d'exportation de *Pericopsis elata* pour les concessions forestières de la RDC a été élaborée.

Au cours de l'année 2016, les rapports d'inventaires d'aménagement de 4 concessions forestières ont été déposés à la Direction d'Inventaires et d'Aménagement Forestier (DIAF) et puis validés par le Comité de validation. Plusieurs missions de vérification d'inventaire (d'aménagement ou d'exploitation) sur 3 concessions ont été réalisées par les services de la DIAF (appuyé techniquement par le Projet AGEDUFOR).

Le quota d'exportation pour l'ensemble des concessions forestières pour *Pericopsis elata* pour l'année 2016 est de 56 201 m³ équivalent bois rond (voir détails ci-dessous).

Pour 2017, sur les 23 titres forestiers de l'aire de distribution de *P. elata* en RDC, 8 Rapports d'inventaire d'Aménagement ont été à ce jour déposés et/ou validés. 3 Plans d'Aménagement Forestier représentant 6 titres forestiers ont été déposés et/ou validés.

Sur la base de ces documents d'aménagement disponibles au niveau de la DIAF, les quotas 2017 ont été revus conformément aux possibilités annuelles pour 12 concessions forestières disposant des données fiables issues de l'inventaire d'aménagement, Au stade actuel, le quota annuel 2017, toutes concessions confondues, est de 41 108 m³ équivalent bois rond.

- *Guibourtia demeusei* (Ebana)

Guibourtia demeusei n'étant pas encore très affectée par le commerce en RDC, les autorités CITES ont décidé de ne pas fixer le quota d'exportation au cours de l'année 2017, en attendant la réalisation de l'Avis de Commerce Non Préjudiciable par l'Autorité scientifique. C'est ainsi que les inventaires pour déterminer le potentiel de *Guiburtia demeusei* en RDC sont déjà planifiés. Mais, la République Démocratique du Congo a besoin d'assistance de la CITES et de ses partenaires en moyens financiers et techniques pour faire aboutir ces inventaires devant déboucher sur l'Avis de Commerce Non Préjudiciable et le Plan de gestion de *Guibourtia demeusei*.

Namibia and South Africa

The final non-detriment findings (NDF) on South Africa's wild cycads were published in the National Gazette, No. 40021 of 27 May, 2016, Notice R575, under the provisions of the party's National Environmental Management: Biodiversity Act, No. 10 of 2004. The NDFs were conducted by South Africa's Scientific Authority. The document is accessible at http://us-cdn.creamermedia.co.za/assets/articles/attachments/61385_40021_gon575s.pdf

d) Renforcement de capacités / Capacity-building

Côte d'Ivoire

Le pays a bénéficié, en 2015 et en 2016, du programme de renforcement des capacités sur les législations nationales CITES du 04 au 05 avril 2016 Nairobi (Kenya) et du 13 et 14 février 2017 Abidjan (Côte d'Ivoire). Le pays a aussi démarré en interne des tournées régionales pour renforcer les capacités des acteurs de la filière bois sur la mise en œuvre de la nouvelle législation sur le code forestier.

e) Autre / Other

Cameroun

- Novembre 2016, signature d'une lettre circulaire du Ministre des Forêts et de la Faune : Organe de gestion CITES pour informer la communauté nationale de l'inscription du *Guiburtia ssp* à l'annexe II de la CITES et les incidences de cette décision ;
- Mise en place d'une Base de Données fonctionnelle sur l'Assamela au sien de l'ANAFOR, Autorité scientifique CITES Flore du Cameroun ;
- Clôture de toutes les Activités Cameroun exécutées dans le cadre du Programme Régional OIBT/CITES. Tous les rapports technique d'achèvement sont transmis à l'OIBT.

Gabon

Désignation de la Direction Générale des Industries, du Commerce du bois et de la Valorisations des Produits Forestiers comme Organe de Gestion pour les essences commerciales de bois.

Madagascar

1/ Mise en place d'un consortium coordonné par l'Autorité Scientifique CITES pour développer un processus global permettant d'identifier les principales espèces possédant une valeur commerciale de ces genres exportées depuis Madagascar

2/ Amélioration de la liste des principales espèces à exporter c'est-à-dire à diamètre minimum d'exploitabilité (DME) et la base de données génétiques sur les espèces de *Diospyros* de Madagascar sur les 2 genres grâce aux projets suivants :

- OIBT-CITES (TMT-SPD 022/15) en cours de finition. "Establishment of a fully documented reference sample collection and identification for all CITES-listed *Dalbergia* species and a feasibility study for *Diospyros* and look-alike species";

- Phylogénie et génétique des populations des espèces de *Diospyros* des Mascareignes "Conservation genomics of Malagasy *Dalbergia* precious woods : insights and implications for forensic species identification"

3/ Mise en collection d'herbiers et de bois de référence de 22 espèces de *Dalbergia*, 21 de *Diospyros* et 8 espèces similaires provenant de 5 régions de Madagascar : Anosy, Atsimo Andrefana, Boeny, Menabe et Sava. La collection des spécimens d'herbiers et de bois correspondants des espèces de *Dalbergia* et de *Diospyros* est disponible au Laboratoire d'Anatomie des Plantes (LABAP), Université d'Antananarivo.

4/ Protocole de collecte standard priorisant les espèces à DME utilisé, testé et maîtrisé. Les spécimens ont été collectés en respectant les conditions de collecte des spécimens utilisés pour le développement des différentes méthodes d'identification telles que l'anatomie, l'analyse moléculaire, la masse spectrométrie. Ce protocole favorise et facilite le partage des spécimens d'étude aux laboratoires partenaires. Chaque échantillon, prélevé d'un arbre unique géoréférencé et marqué d'une étiquette numérotée, est accompagné d'un jeu de photos, et inclut une série de spécimens témoins d'herbier pour l'identification, de feuilles pour l'analyse morphométrique, de feuilles desséchées au gel de silice et de duramen pour l'analyse moléculaire, d'échantillons de bois pour l'analyse anatomique et de duramen pour la spectrométrie de masse et l'analyse chimique.

5/ Elaboration de matériel d'identification permettant d'identifier le bois et les produits d'espèces des genres *Dalbergia* et *Diospyros* de Madagascar :

- Sortie officielle par Springer du premier atlas basé sur les caractères anatomiques des bois de 19 *Dalbergia* et de 31 *Diospyros* de Madagascar « Stem anatomy of *Dalbergia* and *Diospyros* species from Madagascar, with a special focus on wood identification". <http://www.springer.com/us/book/9783319511450>. Cet atlas servira de base et permettra plus tard l'identification anatomique des bois et leurs produits dérivés.

- Révision taxonomique accomplie pour 33 espèces de *Diospyros*. Les articles y afférents sont en préparation et sous presse. Les titres des articles scientifiques sont les suivants :

Schatz, G. E. & P.P. Lowry II. Synoptic revision of the *Diospyros* L. (Ebenaceae) Squamosa group in Madagascar (in prep.) avec description de 5 nouvelles espèces.

Schatz, G. E. & P. P. Lowry II. New Species of *Diospyros* L. (Ebenaceae) from the island of Nosy Mangabe in the Bay of Antongil region of Madagascar (in prep.) avec 7 nouvelles espèces.

Mas, C., P.P. Lowry II & G.E. Schatz. Révision taxonomique des *Diospyros* L. (Ebenaceae) de la région malgache-comorienne. I. Le groupe Gracilipes. Boissiera (sous presse).

- Conception d'un catalogue d'identification de 20 espèces de *Dalbergia*, 20 de *Diospyros*, et de 10 espèces similaires disponible au LABAP, Université d'Antananarivo. Catalogue d'identification de 20 espèces de *Dalbergia* (dont 18 à DME), 20 de *Diospyros* (dont 14 à DME), et de 10 espèces similaires disponible au LABAP, Université d'Antananarivo.

Mauritanie

Aucune activité de commerce international d'espèces de plantes, en raison d'une suspension de commerce.

Tunisie

Depuis Novembre 2015, il n'y a eu aucun enregistrement de commerce impliquant des espèces de plantes inscrites à la CITES.

* Projets entrant dans le cadre de la CITES

Côte d'Ivoire

- Le pays a signé un calendrier législatif pour l'adoption d'une législation nationale CITES, dont l'objectif général est d'assurer la mise en œuvre complète de la CITES dans une loi nationale.
- Le pays projette également de redynamiser son autorité scientifique CITES.

* Niveau de délivrance des permis CITES pour les exportations des espèces de plantes durant l'intersession du Comité des Plantes pour la CITES

Cameroun

Exportation de 5022,452 m³ d'Assamela et de 686,77 tonnes de *Prunus Africana*

Gabon

Emission de 174 permis / certificats CITES, dont 22 ont été annulés pour diverses raisons, ont été établis pour l'exportation de *Guibourtia tessmannii* à destination de sept (07) pays à savoir la Chine, les Etats-Unis, l'Italie, le Japon, Taiwan, le Vietnam et le Togo. Les produits exportés sont essentiellement des planches, plateaux et poutres.

5. Activités des représentants régionaux / Activities of Regional Representatives

Participation au Groupe de Travail en ligne sur les annotations du Professeur Ali Mahamane (Niger), de Aurélie Flore Koumba Pambo (Gabon) et de Beatrice Khayota (Kenya)

6. Coopération régionale / Regional cooperation

Namibia and South Africa

A study on the population ecology and extinction risk of *Pachypodium namaquanum* (Halfmens) is currently being undertaken in the range states. *P. namaquanum* is presently listed on CITES Appendix II. This small, succulent tree is endemic to Namibia and South Africa. It is part of an arid-adapted genus that comprises mostly Madagascan species. Like many Pachypodiums, it is sought after in the ornamental plant trade. Locally, *P. namaquanum* is an icon in the folklore of the indigenous people as well as in the ecotourism of the arid region where it occurs. Some peculiarities about this species have attracted the attention of science, such as the permanent, northward bend of the plant's shoot, as well as a number of features commonly regarded as primitive, which suggest that the species is possibly a lineage of considerable age. Illegal collection from the wild has been the most frequently cited threat. CITES permits for international export of artificially propagated material have been issued by South Africa. The study was initiated in response to ongoing concerns about the perceived decline of the species in the wild. It started in 2012 as a joint field survey by the range states to assess the status of the species in the wild, and is currently continuing, since mid 2016, as an academic postgraduate study to build on the previous survey. One of the objectives of the study is to assess the role of wild collection in the perceived decline of the species.

7. Réunion et ateliers / Meetings and workshops

Cameroun

Le Cameroun a organisé et/ou participé plusieurs ateliers en vue de mettre en œuvre la convention CITES :

- Juillet 2016, Organisation au Cameroun (Kribi) d'un atelier régional d'échange d'expériences dans le cadre de Mise en œuvre du Programme Régional OIBT/CITES Regroupant tous les Etats Parties concernés (République Démocratique du Congo, Madagascar, République du Congo, Cameroun,)
- Août 2016, Participation d'une délégation du Cameroun à la réunion régionale préparatoire à la CONF17 ;
- Septembre 2016 – Octobre 2016, Participation d'une délégation du Cameroun à la COP 17 ;
- Organisation d'un atelier national sur la présentation des résultats des inventaires d'exploitation réalisés dans le Prunus Allocation Unit (PAU) du Mont Cameroun
- Participation au Groupe de Travail en ligne sur la gestion des espèces d'arbre néotropicales au sein de la CITES mis en place par le Comité des plantes ;
- 27 décembre 2016, Concertation avec toutes les parties prenantes à la gestion du Bubinga au Cameroun portant sur l'élaboration de l'ACNP de cette essence à la suite de son inscription à l'Annexe II de la CITES au cours de la dernière session de la Conférence de Parties CITES (Afrique du Sud)
- Du 25 au 28 Avril 2017, Organisation d'un atelier conjoint CITES Douane au Cameroun sur la légalité et le commerce des bois entre le Cameroun et la Chine 'échange d'expérience, le développement d'un réseau entre les représentants de la Chine, du Cameroun et du Congo (Traffic, WWF, UICN, MINFOF, DFID, GIZ) ;
- Lettre Circulaire à l'adresse des délégués régionaux des zones d'exploitation du *Prunus africana* sur le suivi de la mise en œuvre des plans de gestion, le respect des normes d'exploitation

Côte d'Ivoire

Dans le cadre de la mise en œuvre de la CITES, la Côte d'Ivoire a participé à plusieurs ateliers régionaux et internationaux notamment ceux relatifs à la préparation de la CoP 17. Ceux-ci sont présentés ci-dessous :

- Du 15 au 17 mars 2016 Nairobi (Kenya), Atelier sur les synergies entre les Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) en rapport avec la biodiversité
- Du 15 au 17 mars 2016 Dakar (Sénégal), Atelier de concertation sur des projets de résolutions à présenter à la COP17

- Du 27 au 28 juillet 2016 Dakar (Sénégal), Atelier sous régional de préparation de la 17ème session de la Conférence des Parties de la Convention sur le commerce des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction (CoP17/CITES)
- Du 08 au 12 août 2016 Addis Abeba (Ethiopie), Réunion préparatoire régionale Afrique mixte de préparation de la 17ème conférence des parties à la CITES
- Du 24 septembre au 5 octobre 2016 participation à la 17ème session de la Conférence des Parties (Cop 17) de la CITES

Gabon

Le Gabon a participé à plusieurs ateliers régionaux et internationaux notamment ceux relatifs à la préparation de la CoP 17. Ceux-ci sont présentés ci-dessous :

- Du 15 au 17 mars 2016 Dakar (Sénégal), Atelier de concertation sur des projets de résolutions à présenter à la COP17
- Du 27 au 28 juillet 2016 Dakar (Sénégal), Atelier sous régional de préparation de la 17ème session de la Conférence des Parties de la Convention sur le commerce des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction (CoP17/CITES)
- Du 08 au 12 août 2016 Addis Abeba (Ethiopie), Réunion préparatoire régionale Afrique mixte de préparation de la 17ème conférence des parties à la CITES
- Du 24 septembre au 5 octobre 2016 participation à la 17ème session de la Conférence des Parties (Cop 17) de la CITES
- Du 07 au 09 février 2017 La Antigua (Guatemala), Atelier International sur les espèces ligneuses et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Namibia and South Africa

A wildlife trade workshop for SADC (Southern African Development Community) countries was held in Johannesburg, South Africa, over the period 26-30 June 2016. It focused on CITES trade and implementation in the subregion. The agenda included items of PC and AC common interest, such as Use of databases for CITES implementation, Making of non-detriment findings, Annual reporting, and Priorities for future work.